



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 079-20

Objet : RS - Demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans le cadre du volet "performance" de l'appel à projets du Département de la Savoie

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 079-20

objet **RS - Demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans le cadre du volet "performance" de l'appel à projets du Département de la Savoie**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique que, dans le cadre de sa nouvelle politique en faveur de la préservation de l'eau et de la sécurisation des populations, le Département de la Savoie a mis en place un appel à projets dont un des volets d'intervention est celui de la performance.

Dans ce chapitre, le Département a inclus la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour les installations "points noirs", afin de maintenir la dynamique de cette filière en alternative à l'assainissement collectif, suite à la fin des aides attribuées par l'Agence de l'eau.

Pour rappel, dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC), Grand Chambéry est compétent pour la mise en place d'une démarche d'opérations groupées pour la réalisation de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dont l'usage "présente un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement". La Communauté d'agglomération n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des travaux, qui reste à charge des propriétaires.

Une démarche de communication et de sensibilisation est menée par Grand Chambéry auprès des propriétaires disposant d'installations d'assainissement non collectif à l'occasion des contrôles périodiques et des contrôles lors des ventes. Par la suite, les usagers souhaitant réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif sont inscrits dans l'opération groupée pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le dossier comportant l'ensemble des demandes doit être transmis pour étude au Département. Sur la base de cette demande, la subvention globale sera allouée à Grand Chambéry pour reversement aux propriétaires bénéficiaires.

Pour information, le montant de l'aide forfaitaire est fixé à 2 000 € par installation.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subvention,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite les subventions pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de l'appel à projets du Département de la Savoie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 079-20

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans le cadre du volet "performance" de l'appel à projets du Département de la Savoie

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 03 décembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24494H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24494H1

Date de transmission en Préfecture : 09 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 09 décembre 2020

Période d'affichage : du au